



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

délinquance

Question écrite n° 111515

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur l'évolution du nombre de délinquants dans notre pays, depuis vingt-cinq ans. En effet, dans le débat, souvent polémique, qui anime la question de l'insécurité dans notre pays, l'augmentation de la part de la délinquance des mineurs est souvent mise en cause. Certains criminalistes affirment que cette question n'en est pas une et que les statistiques prouveraient en ce domaine une très grande stabilité. Dès lors, il conviendrait de connaître, par des sources officielles incontestables, la véracité des chiffres de cette délinquance des mineurs qui est une des spécificités inquiétantes de l'insécurité dans notre pays. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer le chiffre de faits, crimes et délits commis chaque année de 1981 à 2006.

Texte de la réponse

Le nombre des mineurs mis en cause pour crimes et délits au cours des 26 dernières années est passé de 101 564 à 201 662. Au sein du nombre total de personnes mises en cause (majeurs et mineurs), la part des mineurs s'est établie l'année dernière à 18,33 %. Elle représentait 13,60 % en 1981. Au cours de la même période, le nombre total des personnes mises en cause a progressé de 47,33 % tandis que la population française s'accroissait de 12,09 % pour s'établir à 60 561 200 habitants en 2006. Les faits constatés de 1981 à 2006 ainsi que la part des mineurs mis en cause sont repris dans le tableau qui figure ci-après. La pérennisation de la baisse de la délinquance générale (- 9,44 % depuis 2002) et de la délinquance de voie publique (- 24,08 % entre 2002 et 2006) ne peut donc être assurée sans qu'une politique de prévention de la délinquance, complémentaire de l'action répressive, ne soit mise en oeuvre. Plus particulièrement, les enfants doivent apprendre dès le plus jeune âge les raisons pour lesquelles il existe des règles indispensables à la vie en société et la nécessité de les respecter. Cette démarche suppose que soient mobilisés tous les acteurs en lien avec les enfants : monde de l'éducation, milieu médical et paramédical, associatif et judiciaire. C'est pourquoi, la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance qui vient d'être adoptée par le Parlement et déclarée conforme à la Constitution par le Conseil constitutionnel prévoit dans son article 8 un échange d'information entre les professionnels de l'action sociale et, si besoin, la nomination d'un coordinateur par le maire. Cette disposition permettra aux intervenants sociaux de mieux prendre en compte l'ensemble des difficultés sociales, éducatives ou matérielles d'une personne ou d'une famille. La conciliation du droit au respect de la vie privée et les exigences de la solidarité qui découlent des dixième et onzième alinéas du préambule de la Constitution de 1946 a été assurée par le législateur sans qu'il ait en cela outrepassé ses compétences. En outre, le texte législatif adapte l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante pour permettre aux magistrats de répondre avec efficacité à la violence des mineurs. Des mesures alternatives aux poursuites, des activités de jour, une diversification des obligations du contrôle judiciaire seront à disposition des juges. Également, parce que la qualité du mineur atténue la responsabilité pénale de celui-ci mais ne l'exonère nullement (portée du principe fondamental reconnu par les lois de la République en matière de justice des mineurs, CC, 3 mars 2007) des modalités de jugement ont été révisées.

Les mineurs mis en cause
Tous services (police et gendarmerie), source 4001
Années 1981 à 2006

TOUS SERVICES France métropolitaine	ANNÉE							
	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Total Faits Constatés	2 890 020	3 413 682	3 563 975	3 681 453	3 579 194	3 292 189	3 170 970	3 132 694
Variation	-	18,12 %	4,40 %	3,30 %	- 2,78 %	- 8,02 %	- 3,68 %	- 1,21 %
Total des mis en cause	746 893	801 036	874 052	921 983	925 114	809 059	775 756	770 156
Variation	-	7,25 %	9,12 %	5,48 %	0,34 %	- 12,54 %	- 4,12 %	- 0,72 %
Nombre de mineurs mis en cause	101 564	104 749	107 808	105 027	103 585	90 501	93 470	92 143
Variation	-	3,14 %	2,92 %	- 2,58 %	- 1,37 %	- 12,63 %	3,28 %	- 1,42 %
Part des mineurs dans le total des MEC	13,60 %	13,08 %	12,33 %	11,39 %	11,20 %	11,19 %	12,05 %	11,96 %
Part des femmes min. MEC dans le total des MEC	1,56 %	1,55 %	1,45 %	1,37 %	1,46 %	1,48 %	1,43 %	1,40 %
TOUS SERVICES France métropolitaine	ANNÉE							
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Total faits constatés	3 492 712	3 744 112	3 830 996	3 881 894	3 919 008	3 665 320	3 559 617	3 493 442
Variation	6,93 %	7,20 %	2,32 %	1,33 %	0,96 %	- 6,47 %	- 2,88 %	- 1,86 %
Total des mis en cause	754 161	770 370	712 407	690 455	775 701	793 393	804 655	797 362

Variation	- 1,92 %	2,15 %	- 7,52 %	- 3,08 %	12,35 %	2,28 %	1,42 %	- 0,91 %
Nombre de mineurs mis en cause	98 284	101 631	98 864	92 212	109 338	126 233	143 824	154 437
Variation	4,22 %	3,41 %	- 2,72 %	- 6,73 %	18,57 %	15,67 %	13,94 %	7,38 %
Part des mineurs dans le total des MEC	13,03 %	13,19 %	13,88 %	13,46 %	14,10 %	15,91 %	17,87 %	19,37 %
Part des femmes min. MEC dans le total des MEC	1,39 %	1,40 %	1,44 %	1,32 %	1,34 %	1,54 %	1,77 %	2,03 %
TOUS SERVICES France métropolitaine	ANNÉE							
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Total Faits Constatés	3 567 864	3 771 849	4 061 792	4 113 882	3 974 694	3 825 442	3 775 838	3 725 588
Variation	0,07 %	5,72 %	7,69 %	1,28 %	- 3,38 %	- 3,76 %	- 1,30 %	- 1,33 %
Total des mis en cause	798 973	834 549	835 839	906 969	956 423	1 017 940	1 066 902	1 100 398
Variation	1,27 %	4,45 %	0,15 %	8,51 %	5,45 %	6,43 %	4,81 %	3,14 %
Nombre de mineurs mis en cause	170 387	175 256	177 017	180 382	179 762	184 696	193 663	201 662
Variation	- 0,81 %	2,86 %	1,00 %	1,90 %	- 0,34 %	2,74 %	4,86 %	4,13 %

Part des mineurs dans le total des MEC	21,33 %	21,00 %	21,18 %	19,89 %	18,80 %	18,14 %	18,15 %	18,33 %
Part des femmes min. MEC dans le total des MEC	2,49 %	2,52 %	2,55 %	2,44 %	2,47 %	2,57 %	2,46 %	2,55 %

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111515

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire (II)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12353

Réponse publiée le : 17 avril 2007, page 3814